REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 15 octobre 2026

Nombre de Membres	
Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Qui ont pris part à la délibération	18

Vote	
Pour	17
Contre	0
Abstentions	1

Date de la convocation
08/10/2026

Date d'affichage
12/10/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le QUINZE OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Présents : 16
Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain CAZALS, Hélia CERVEAU, Laurence DALBIN, Agathe DELEBARRE, Christophe DEGOY, Stéphanie DELTORT, Nathalie GELY, Isabelle HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Absents excusés : 3 (dont 2 pouvoirs)
Fabien CABROLIER a donné pouvoir à Alain CAZALS,
Didier LAURENS a donné pouvoir à Laurence DALBIN,
Frédéric MONTEILLET, absent.

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/10/088 - Budget Principal 2026
Subvention exceptionnelle à Vallon de Cultures

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du vote du budget primitif 2026, une enveloppe de crédits a été inscrite au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».
Une première attribution individuelle de subventions aux associations a été effectuée par délibération n° 2026/08/065 en date du 9 juillet 2026.

Il convient aujourd'hui d'examiner une attribution de subvention exceptionnelle par suite de la demande formulée par l'association Vallon de Cultures, dans le cadre de l'organisation du festival Théâtravallon.
Monsieur le Maire précise que le montant de la subvention exceptionnelle demandée s'élève à 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (MOULIN) des membres présents ou représentés, décide :
- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Vallon de Cultures,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL

Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL

Accusé de réception en préfecture
012-211201389-20261015-202610_088-DE
Reçu le 22/10/2026